



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 26 octobre 2007*

Réunion du comité syndical du 26 octobre 2007

Le comité syndical du 26 octobre 2007 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jérôme BIGNON
- M. Philippe ARCILLON
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Membres suppléants :

Représentant des Communes

- Monsieur Daniel LENNE
- Monsieur Gérard MONTASSINE
- Monsieur Jean-Pierre BOULARD
- Monsieur Marc VOLANT

ABSENTS EXCUSES :

Membres Titulaires :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Gilbert MATHON

Représentant des Communes

- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE

- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur François BIZET
- Monsieur André JEANSON
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

Participaient également à cette réunion :

- Madame Michelle PAULY
- Monsieur Jacques THIBAUT
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Pascale SINGLE
- Monsieur Matthieu DELABIE

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Répartition taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes proposées dans le tableau ci-après pour les années 2006 et 2007 (également au titre des années 2004 et 2005 pour le forfait), et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

Le comité syndical s'engage à mener une réflexion sur le cas de la commune d'Estreboeuf lors d'un prochain comité syndical.

2 - Budget Primitif 2007 – Décision modificative n° 2

1 – Transfert des frais d'études

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder aux écritures comptables suivantes ainsi qu'à ouvrir les crédits correspondants, selon la répartition ci-dessous :

n° inventaire	dépenses 2313	montant	recettes 2031	montant
1094AMN2005	opération 504 <i>Etudes le Moulinet</i> années 2005 à 2007	120 302.14 €	opération 504 <i>Etudes le Moulinet</i> années 2005 à 2007	120 302.14 €
1129AMN206	opération 313 <i>Etudes réhaussement estran</i> années 2006 et 2007	92 891.41 €	opération 313 <i>Etudes réhaussement estran</i> années 2006 et 2007	92 891.41 €
n° inventaire	dépenses 2313		recettes 2033	
1143AMN2006	opération 602 <i>Travaux le Moulinet</i> années 2006 et 2007	1 298.60 €	opération 602 <i>Travaux le Moulinet</i> années 2006 et 2007	1 298.60 €
	TOTAL	214 492.15 €		214 492.15 €

2- Remboursement d'emprunts

Afin d'adapter les crédits votés aux dernières dépenses liées aux emprunts pour l'exercice 2007, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder aux réajustements suivants

- Art. D1641-001 : + 505,00 €

- Art. R 1323-000 : + 505,00 €

3 – Etudes préalables – Le Moulinet

Dans cette attente et pour permettre le démarrage des études préalables, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à créer une nouvelle opération d'investissement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

OP – 705 – Etudes préalables ZAC du Moulinet

- Article 020 : dépenses imprévues : - 13 401 €
- Article 2031-705 : frais d'études : 59 800 €

- Article 2031-504 : frais d'études : - 29 697 €
- Article 2313-504 : const. en cour : - 16 702 €

3 - Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire et révocable au profit de Madame Guinchat Pavlovitch

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable au profit de Madame Guinchat-Pavlovitch moyennant une redevance annuelle de 120 € pour une durée d'un an.

4 - Campagne de chasse 2007 – 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les dépenses relatives aux paiements des bracelets chevreuils et sangliers.

5 - Programme d'actions prioritaires Opération Grand Site 2007 – 2011

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'affectation des crédits suivants :

Intitulé de l'opération	Coût objectif	Participation Etat (OGS)
<u>Fiche 2.1.1</u> : Etude modélisation dépoldérisation expérimentale au débouché de la Maye pour contribuer à relancer la dynamique estuarienne	95 000 €HT	19 000 € (20 %)
<u>Fiche 5.1</u> : Maîtrise d'œuvre concernant la gestion des flux et la restauration écologique et paysagère de la pointe du Hourdel	90 000 €TTC	18 000 € (20 %)
<u>Fiche 5.4</u> : Etude de définition pour l'aménagement d'une aire d'accueil en entrée de ville/gare canal St Valery sur somme	150 000 €TTC	10 000 € (7 %)
<u>Fiche 6.3</u> : Maîtrise d'œuvre portant sur la requalification des espaces publics : centre-ville et promenade en belvédère Ault Le Moulinet	300 000 €HT	30 000 € (10 %)
TOTAL		77 000 €

6 - Estuaire de la Maye : dépoldérisation expérimentale de la prairie «Est» du parc du Marquenterre et de la renclôture de 1976 :

études d'expertise et de modélisation numérique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'amender cette proposition d'étude d'expertise hydrosédimentaire par la modélisation d'un processus de dépoldérisation sur la totalité de l'emprise prévue par le projet ci-dessus, les objectifs fixés allant bien au-delà du seul paramètre hydraulique (impacts paysagers, accroissement de la productivité biologique de l'estuaire, prise en compte des effets du changement climatique...).

7 - Poursuite de la démarche GIZC au sud de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à poursuivre l'animation de la démarche GIZC en baie de Somme Sud.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

8 - Acquisition des terrains de la commune de Le Crotoy

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec la commune de Le Crotoy, à verser une indemnité d'éviction à Monsieur Paul LEROUX ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

9 - Acquisition des terrains de Madame Suzanne CLERCQ sis commune de Cayeux-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec tout représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Somme, agissant en qualité de tuteur de Madame Suzanne CLERCQ, à verser une indemnité d'éviction à Monsieur MACQUIGNY ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

COMMUNE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME

10 - Ordonnance du Juge des Référés – Signalétique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à mandater les dépenses correspondant aux frais de procédure.

COMMUNE DE LE CROTOY

11 - Le Crotoy / Saint-Firmin – Réorganisation de l'accès principal à la Réserve Naturelle de la Baie de Somme – Proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre.

12 - Base Nautique – Bail emphytéotique par la commune de Le Crotoy au profit du syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 21 voix pour et 2 voix contre (M. WADOUX), d'autoriser son Président à signer le bail emphytéotique avec la commune de Le Crotoy par devant Maître Wartel ainsi qu'à engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais notariés.

COMMUNE DE WOIGNARUE

13 - Convention de gestion cynégétique sur le site du Hâble d'Ault

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de résilier la convention avec Monsieur Laurent ROUSSEL ainsi que d'annuler le titre de recettes d'un montant de 1 299,80 €.

COMMUNE D'AULT

14 - Rénovation de la porte Bréhamet – Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer :

. Le lot n° 1 maçonnerie à l'entreprise PAYEUX pour un montant total de 257 266,90 € HT (tranche ferme : 193 815 € HT – tranche conditionnelle : 63 451,90 € HT)

. Le lot n° 3 étanchéité à l'entreprise PAYEUX pour un montant total de 9 000,00 € HT (tranche ferme : 9 000,00 € HT)

. Le lot n° 4 électricité à l'entreprise FROISSART pour un montant total de 29 540,00 € HT (tranche ferme : 20 370,00 € HT – tranche conditionnelle : 9 170,00 € HT)

et autorise le Président à signer les marchés ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

DESTINATION BAIE DE SOMME

15 /1 - Gestion du personnel - Golf de Belle Dune

Avenant au contrat de travail d'un agent polyvalent

Considérant la nécessité de revaloriser sa rémunération afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 1^{er} novembre 2007.

15 /2 - Gestion du personnel – Golf de Belle Dune

Avenant au contrat de travail d'une hôtesse d'accueil

Cette salariée donnant entière satisfaction et afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail avec effet au 1^{er} janvier 2008.

15 /3 - Gestion du personnel – Aquaclub de Belle Dune

Avenant au contrat de travail de l'adjointe de direction

Afin d'harmoniser les salaires au sein de l'équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail avec effet au 1^{er} février 2008.

15 /4 - Gestion du personnel – Aquaclub de Belle Dune

Contrat à durée indéterminée d'une serveuse barmaid

La salariée ayant donné toute satisfaction et afin de pérenniser ce poste, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} février 2008.

15 /5 - Gestion du personnel – Aquaclub de Belle Dune

Avenant au contrat de travail d'un agent d'entretien

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail avec effet au 1^{er} janvier 2008.

15 /6 - Gestion du personnel – Aquaclub de Belle Dune

Contrat à durée indéterminée d'un agent d'entretien

Considérant la nécessité de pérenniser ce poste, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} février 2008.

15 /7 - Gestion du personnel – Aquaclub de Belle Dune

Création d'un poste d'agent technique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à créer un poste en contrat à durée indéterminée d'un agent technique ayant des compétences en gestion bâtiment et électricité.

15 /8 - Gestion du personnel – Parc du Marquenterre

Contrat à durée indéterminée d'un guide naturaliste

Le salarié ayant donné entière satisfaction, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 1^{er} décembre 2007.

15 /9 - Gestion du personnel – Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Contrat à durée indéterminée d'une femme de chambre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur, à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2007.

15 /10 -Gestion du personnel – Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Contrat à durée indéterminée d'un assistant maître d'hôtel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2007.

15 /11 - Gestion du personnel – Hôtel Restaurant du Cap Hornu

Contrat à durée indéterminée d'une serveuse

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe de la restauration, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée avec cette salariée, avec effet au 1^{er} novembre 2007.

15 /12 - Gestion du personnel – Aire Autoroutière de la Baie de Somme

Avenant au contrat de travail à durée indéterminée du responsable adjoint de la boutique

Considérant la nécessité de confier des fonctions supplémentaires à ce salarié, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2008.

15 /13 - Gestion du personnel – Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau

Avenant au contrat de travail de l'hôtesse d'accueil

Après en avoir délibéré le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée ainsi qu'à modifier la rémunération avec effet au 1^{er} janvier 2008.

15 /14 -Gestion du personnel – Jardins de Valloires

Avenant au contrat de travail à durée indéterminée

Considérant la nécessité d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail avec effet au 1^{er} janvier 2008.

16 - Vente du film « Les Galets : de la Falaise à l'Homme » - tarifs 2007 - 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- tarifs privilégiés pour les carriers (Delarue, GSM, Silmer) qui ont participé à la production du film : 3,90 € HT

- tarifs de vente, dans les boutiques, des DVD : 12,00 € TTC

17 - Agenda des maires – insertion publicitaire – Partenariat avec France Bleue

Champagne – Nord – Pas-de-Calais - Picardie

17/1 - Agenda des Maires - Insertion publicitaire -

Le comité syndical à l'unanimité, a délibéré défavorablement, sur cette demande d'insertion.

17/2 - Partenariat avec France Bleue Champagne – Nord –Pas-de-Calais – Picardie

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le partenariat avec France Bleue Champagne – Nord – Pas-de-Calais – Picardie..

18 - Participation au frais de réalisation et d'impression du programme d'activités

Hiver 2007 – 2008 de l'Office de Tourisme d'Abbeville

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, de valider le partenariat avec l'Office de Tourisme d'Abbeville et le syndicat mixte – Destination Baie de Somme et autorise son Président à procéder aux mandatements correspondants.

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

19 - Evolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Transformation des gîtes et collectifs en 25 chambres d'hôtel – choix du titulaire du marché de travaux pour le lot 5 : « Carrelage – faïence ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer :

- *le lot n° 5 carrelage – faïence à l'entreprise SANISOL pour un montant total s'élevant à 82 312,85 € HT (tranche ferme : 63 346,50 € HT – tranche conditionnelle : 18 966,35 € HT avec option 1) et autorise le Président à signer le marché ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.*

MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

20 - Avenant n° 3 à la convention de Monsieur GREBOVAL

Afin de pouvoir conserver la collection d'oiseaux à la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant n° 3 afin de prolonger la durée de la convention de 12 mois.

AQUACLUB BELLE DUNE

21 - Indemnisation d'un client

A titre commercial, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à indemniser ce client à hauteur de 364 €.

22 - Avenant n° 1 au contrat avec la société DDA de Boulogne

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant avec la Société DDA de Boulogne.

GOLF DE BELLE DUNE

23 - Partenariat entre les Golfs de Belle Dune, Nampont-Saint-Martin, Abbeville, Amiens et Salouël

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre en place un tarif préférentiel pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 mars 2008 aux membres des clubs de golfs de Nampont-Saint-Martin, d'Abbeville, d'Amiens et de Salouël.

Le tarif est le suivant :

- *1 green-fee gratuit pour un green-fee payant,*
- *pour les jeunes de moins de 18 ans, la gratuité du parcours (pour l'année 2008)*

PARC DU MARQUENTERRE

24 - Location de la héronnière

Dans le cadre de la location de la héronnière, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les sommes correspondant au loyer de la héronnière à verser à la SCI du Domaine du Marquenterre, pour l'année 2007, soit la somme de 4 773,12 € HT.

25 - Tarifs 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- *stages "photo animalière"*
- *stages "peinture"*
- *voyage naturaliste*
- *stages « dessin animalier »*
- *sorties auditives*

RAPPORTS D'INFORMATION

- **Partenariat avec l'Association « Earth Watch » et la banque HSBC**
- **Destination Baie de Somme – Conseil d'Exploitation**
- **Tableau des marchés pour le mois d'octobre 2007**